



## CNI perdu et bloqué

Par **Toufik76**, le **05/10/2020 à 21:41**

Bonjour,

Je suis entrain de vivre une situation très particulière, j'ai perdu ma CNI, qui était d'ailleurs toute neuf (elle avait à peine 10 jours) fin Juin, j'ai fait la déclaration de perte au commissariat et obtenu un rendez vous pour le renouvellement que pour le mois d'Aout. Le rendez-vous c'est bien passé, mon dossier à donc était transmis à la préfecture et de la commence les soucis. A ce jour je n'ai toujours rien reçu, donc ça fais quasiment 2 mois. Quand je veut suivre sur le site de l'ANTS l'avancement de ma CNI avec le numéro de demande que la mairie m'a transmis, le site m'indique que le numéro n'existe pas. Lorsque j'appelle la mairie, celle-ci m'indique que mon dossier est en cours d'instruction à la préfecture. Lorsque j'appelle la préfecture, on me répond d'une façon très mal poli qu'il faut que je contacte la mairie uniquement. Lorsque je contact la préfecture par le biais d'un formulaire en ligne sur son site, je n'obtient aucune réponse. Mais le cauchemar ne s'arrête pas là, je n'ai plus aucune pièce d'identité en cours de validité, mon passeport étant périmé depuis un bon moment, je me retrouve donc sans AUCUNE pieces d'identité. Ne serait-ce que pour un simple contrôle de police comment puis-je justifier mon identité ? Plusieurs organismes me réclame ma pieces d'identité sous menace notamment de fermer mon compte en banque ! Comment puis-je faire pour travailler et me nourrir si je me retrouve sans aucun compte en banque ? Sachant que vu que je n'ai plus de pièces d'identité je ne pourrais même pas en ré ouvrir un autre. J'ai des problèmes de santé en ce moment et je souhaite souscrire à une mutuelle mais je ne peut malheureusement pas car je n'ai pas de pièces d'identité ! Ma vie entière est complètement bloqué, que puis-je faire s'il vous plaît pour me sortir de ce cauchemar ? Merci à vous

Par **Visiteur**, le **05/10/2020 à 23:32**

Bonsoir

Normalement, votre passeport, même périmé peut justifier d'une identité, votre déclaration de perte de CNI peut aussi être utile.

Vous pouvez aussi demander un extrait de naissance via le net, mais c'est tout ce que je peux vous dire pour vous aider.

Par **Toufik76**, le **06/10/2020 à 00:27**

Bonjour, merci de votre réponse, malheureusement mon passeport étant périmé depuis plus

de 5 ans il n'est apparemment plus possible que je justifie mon identité avec celui-ci.

Mais malheureusement l'ensemble des organismes de la vie courante (mutuelle, banque, agence d'intérim, la poste ...) n'accepte qu'une CNI ou un passeport pour justifier son identité. Périmé depuis moins de 5 ans. Ma vie entière est entièrement suspendu.

Par **Visiteur**, le **06/10/2020** à **01:23**

Si la préfecture bloqué votre CNI, il doit y avoir une explication.  
Êtes vous Français de naissance ?

Par **P.M.**, le **06/10/2020** à **09:46**

Bonjour,

Vous pourriez vous adresser au [Défenseur des Droits](#)...

Par **Toufik76**, le **06/10/2020** à **10:22**

Bonjour, merci de vos réponses.

J'aimerais bien savoir la raison mais malheureusement la préfecture ne communique pas du tout. Je suis pas français depuis ma naissance, j'ai obtenu la nationalité à l'âge de mes 13 ans. Pour info, je suis née en France, de parents étrangers.

J'aimerais saisir le défenseur des droits mais apparemment faudrait avant que j'envoie une lettre avec accusé de réception au CERT qui bloque ma CNI, attendre 2 mois et ensuite si ce derniers ne répond pas je pourrais saisir le défenseur des droits. Je compte dans les prochaines heures/jours envoyez cette lettre. J'espère bien que tout sera fini avant les 2 mois de délais quand même ...

Par **Toufik76**, le **06/10/2020** à **10:23**

Pour infos, la CNI que j'ai perdu est quasiment toute neuve, je l'avais refait quelques semaines auparavant et cela avait pris 2 semaines à peine.

Par **P.M.**, le **06/10/2020** à **10:30**

A priori, si vous avez eu le renouvellement de la carte d'identité c'est que cela ne bloque pas

au niveau de vos origines mais la Préfecture peut s'inquiéter que vous l'ayez perdue et que d'autres puissent s'en servir abusivement...

L'essentiel ce n'est pas de connaître la raison mais que vous obteniez la carte d'identité et une lettre recommandée avec AR comme prévue pourrait vous y aider dans les meilleurs délais...

Par **Toufik76**, le **12/10/2020** à **18:52**

Bonjour,

J'ai eu plus de nouvelles, ce que je suis entrain de vivre est un sketch totale ! Je vous explique, j'ai contacté la préfecture par e-mail pour savoir pourquoi mon dossier est toujours en cours d'instructions depuis un moment, j'ai reçu une réponse quelques jours plus tard, m'indiquant que la préfecture attend toujours un acte de naissance de ma mairie de naissance, que cette dernière doit transmettre à la préfecture via une plateforme interne dédiée qui s'appel COMEDEC. Ayant eu cette réponse, je commence à voir où est-ce que mon dossier est bloqué, je décide d'envoyer un e-mail à ma mairie de naissance afin qu'elle puisse de son côté, transmettre mon acte de naissance à la préfecture via COMEDEC. Je décide également de récupérer un acte de naissance à ma mairie de naissance et de l'envoyer à la préfecture de mon côté. La mairie m'indique avoir transmis à la préfecture mon acte de naissance via COMEDEC, alors que la préfecture elle, m'assure avoir reçu de la part de ma mairie de naissance, mon acte de naissance mais par mail, sauf que cela doit être fait via COMEDEC. Je me retrouve donc dans un match de tennis, avec la préfecture et la mairie qui se renvoi la balle, et moi au milieu à attendre et avec ma vie en suspend car je n'ai plus aucun autre titre d'identité. Mon dossier est complètement bloqué. J'envisage de prendre un avocat et de porter un recours au tribunal administratif ou bien de saisir le défenseur des droits. Il faut savoir que également je n'ai pas normalement à intervenir dans ce dossier, c'est censé être le travail des administrations, mais j'ai été obligé de le faire sinon rien n'avance.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **12/10/2020** à **18:58**

Bonjour,

Il vaudrait mieux trouver une voie plus rapide car un recours devant le Tribunal Administratif risque de durer des années sauf en référé et encore...

Par **Toufik76**, le **12/10/2020** à **19:08**

Bonjour, merci pour votre réponse, vous me conseillez plus tôt de saisir le défenseur des droits dans un premier temps ?

Par **P.M.**, le **12/10/2020** à **20:32**

Je pense que vous pourriez essayer de contacter celui local et/ou obtenir une confirmation écrite de la Mairie pour la transmettre à la Préfecture...

Par **Toufik76**, le **12/10/2020** à **20:50**

Je vais saisir le défenseur des droits dans les prochains jours, pour la confirmation écrite je dispose de l'e-mail dans le quelle la mairie m'affirme avoir retransmis à la préfecture par le biais de COMEDDEC mon extrait d'acte de naissance et j'ai transféré cet e-mail à la préfecture qui n'en tiens pas compte du tout.

Par **Zara93**, le **11/03/2021** à **21:04**

Bonjour taoufik 76

Votre situation à été débloquer ou pas ?

Je suis dans la même situation sauf que moi je ne connais pas encore le motif du blocage cela fait six mois..je suis vraiment à bout...